

Rapport annuel

2010

SUK·CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

Rapport annuel

2010

SUK·CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

Conférence universitaire suisse

Le président 2010–2011:

Bernhard Pulver
Conseiller d'Etat

La secrétaire générale:

Dr. Martina Weiss

ISSN 1663-3024

Sennweg 2, Case postale 576, 3000 Berne 9
Téléphone: 031 306 60 60, Fax: 031 306 60 70
e-mail: cus@cus.ch, www.cus.ch

Table des matières

Avant-propos	5	1.16 Bureau des constructions universitaires (BCU)	16
1 Rapport d'activité	7	1.17 Elections	17
1.1 Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE): discussion et adoption au Conseil des Etats	7	1.18 Divers	18
1.2 Nouvelle organisation du domaine de la formation au niveau fédéral	7	2 Publications	21
1.3 Planification stratégique 2012/2013–2016	8	3 Finances	23
1.4 Messages FRI 2012 et 2013–2016	9	3.1 Comptes annuels 2010	23
1.5 Subventions fédérales	9	3.2 Bilan au 31 décembre 2010	25
1.6 Contributions liées à des projets 2008–2011/12	9	3.3 Budget 2011	26
1.7 Contributions liées à des projets 2013–2016	10	4 Organes et représentations de la CUS	29
1.8 Accréditation et assurance qualité	11	4.1 Membres de la CUS et de ses commissions ainsi que collaboratrices du secrétariat général	29
1.9 Médecine humaine, manque de médecins et capacités de formation	12	4.2 Représentations de la CUS dans d'autres organes (état au 31.12.2010)	32
1.10 Procédures d'admission aux études de médecine 2010	13	Annexe	
1.11 Test d'aptitudes pour les études de médecine en Suisse (AMS)	13	Contributions liées à des projets 2008–2012: tableau synoptique des finances, état à la fin 2010	37
1.12 Comptabilité analytique	14		
1.13 Les dix ans du processus de Bologne	15		
1.14 Niveau des taxes d'études	15		
1.15 Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)	16		

2010 fut une année mouvementée. Que ce soit devant ou derrière les coulisses, on a travaillé, on a réfléchi et on a agi.

Au début de l'année, la CUS a accepté la planification stratégique 2012–2016 de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS); après l'avoir discutée en détail, elle l'a soumise au Conseil fédéral durant l'été. Cette planification fixe les points forts du domaine universitaire pour les années à venir. Elle prévoit notamment de renforcer la phase consécutive à la formation de base et d'augmenter l'attractivité de la carrière scientifique. Pour maintenir et consolider l'excellent niveau de l'espace suisse de la formation et de la recherche, il faudra que le domaine FRI bénéficie d'un traitement prioritaire sur le plan politique et qu'il échappe autant que possible aux mesures générales d'économies.

Fin septembre 2010, le plénum du Conseil des Etats a adopté le projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE). Le projet a ensuite été transmis au Conseil national; il sera examiné par la commission compétente de cette Chambre au début 2011.

Le thème des étudiants étrangers est l'un de ceux qui ont suscité beaucoup d'attention durant l'année de référence, spécialement dans les médias. On

s'est en effet demandé s'il fallait augmenter les taxes d'études pour ces étudiants et/ou limiter leur accès aux filières de master. Il s'agit là d'une thématique aux multiples facettes, touchant à différents aspects de la politique des finances et de celle de la formation. Tout en veillant à ce que l'autonomie des collectivités responsables des hautes écoles soit aussi respectée dans ce domaine, la CUS continuera de suivre ces questions de près.

L'année 2010 a également été marquée du sceau d'une coopération étroite et efficace avec nos organisations partenaires ainsi qu'avec les services cantonaux et fédéraux. Nous tenons à leur témoigner ici toute notre reconnaissance. Dans ce contexte, nous aimerions remercier tout particulièrement le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), le Conseil des EPF, les directions cantonales de l'instruction publique de nos membres, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) ainsi que les organes des hautes écoles spécialisées et leurs conférences des recteurs.

CONFERENCE UNIVERSITAIRE SUISSE

Bernhard Pulver
Président

Martina Weiss
Secrétaire générale

1 Rapport d'activité

1.1 Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE): discussion et adoption au Conseil des Etats

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) ayant achevé l'examen par article de la LAHE à la fin août, le Conseil des Etats a discuté et adopté le projet de loi le 30 septembre 2010. Les grandes lignes du projet ont été maintenues et toutes les propositions majoritaires de la CSEC-E ont été acceptées. Les modifications adoptées sont les suivantes:

- La notion de «planification» est systématiquement remplacée par celle de «coordination».
- Participeront également aux séances de la Conférence suisse des hautes écoles avec voix consultative: le/la président/e du Conseil de recherche du FNS et le/la président/e de la CTI ainsi qu'un/e représentant/e du corps intermédiaire et un/e représentant/e du corps professoral; la participation du/de la président/e du CSST a quant à elle été biffée (art. 13).
- En ce qui concerne les domaines particulièrement onéreux, la loi précise qu'un domaine d'études sera réputé tel «si ses charges représentent une proportion importante des charges globales du domaine suisse des hautes écoles» (art. 40). Ainsi, elle montre clairement qu'il

s'agit de domaines foncièrement coûteux et non pas de disciplines dont les coûts par étudiant sont élevés.

- La «qualité de la formation» est ajoutée aux critères à prendre en considération pour le calcul des contributions de base (nombre d'étudiants, nombre de diplômes, durée moyenne des études, etc.) (art. 51).
- Les décisions du Conseil d'accréditation concernant l'accréditation ne seront pas sujettes à recours (art. 65).

La CSEC du Conseil national traitera du projet de LAHE au cours du premier semestre 2011.

1.2 Nouvelle organisation du domaine de la formation au niveau fédéral

La question de la réorganisation des départements est à l'ordre du jour du Conseil fédéral depuis plusieurs années. Actuellement, les compétences en matière de formation sont réparties entre le Département de l'intérieur et celui de l'économie. Certains des scénarios en discussion prévoient la création d'un département qui réunirait formation et recherche universitaires ainsi que la formation professionnelle sous un même toit. En août 2010, la CUS a envoyé un courrier au Conseil fédéral expri-

mant son soutien à la création d'un tel département qui représenterait une grande chance à saisir pour le futur de la Suisse, tant sur le plan politique, économique que scientifique. Un tel regroupement irait également dans le sens voulu par la LAHE.

1.3 Planification stratégique 2012/2013–2016

Les discussions relatives à la Planification stratégique 2012/2013–2016 de la CRUS ont constitué un des plats de résistance de l'année de référence. Ce document, qui servira de base à la rédaction des Messages «Formation Recherche Innovation» (FRI) 2012 et 2013–2016, met en exergue les besoins des universités dans les années à venir pour que ces dernières puissent rester un lieu d'apprentissage, d'échanges et d'épanouissement intellectuel pour les étudiants, maintenir leur recherche au niveau de la concurrence internationale et demeurer des partenaires recherchées pour les entreprises.

Au coeur du dispositif élaboré par la CRUS et soutenu par la CUS se trouvent plusieurs mesures destinées à renforcer le début de la carrière scientifique. Les efforts entrepris depuis 2004 pour améliorer les conditions d'encadrement ont certes permis de compenser la hausse du nombre d'étudiants, mais pas d'améliorer de manière significative les taux d'encadrement. Pour faire face aux besoins croissants en matière de formation, les jeunes enseignants-chercheurs ont été amenés à assumer des charges d'enseignement qui ne leur ont pas laissé

le temps nécessaire pour développer leurs activités scientifiques de manière à être compétitifs avec leurs concurrents étrangers. Or, les perspectives de l'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoient que le nombre d'étudiants continuera à croître pendant la période 2012–2016. L'augmentation du nombre de jeunes enseignants-chercheurs devrait permettre d'absorber au mieux cette hausse et assurer des conditions favorables au développement des activités de recherche.

De telles mesures ne peuvent être mises en œuvre que si une volonté politique forte se conjugue avec des moyens financiers conséquents. Dans la situation budgétaire actuelle, les cantons et la Confédération ne peuvent mettre à disposition les ressources nécessaires que s'ils joignent leurs forces. Dans ce contexte a émergé l'idée d'un «Pacte national pour les universités», où les membres de la CUS marqueraient par un geste volontaire leur soutien financier aux universités. Il n'est pas sûr toutefois que le Pacte, dont la finalisation interviendra en 2011, puisse répondre aux attentes de la CRUS en matière de taux de croissance annuelle, estimé par les universités à 8,8%. La planification stratégique a été transmise au Conseiller fédéral Didier Burkhalter en juin.

Sous cette forme, l'exercice de planification de la CRUS est sans doute le dernier du genre. En effet, la période 2012–2016 devrait voir l'entrée en vigueur de la LAHE, qui mettra sous un même chapeau législatif les universités, les HES et les HEP.

1.4 Messages FRI 2012 et 2013–2016

Au printemps 2009, le Conseil fédéral a décidé de décaler d'une année les périodes FRI qui avaient été fixées jusqu'ici afin de les faire correspondre aux périodes législatives. L'année de référence a été consacrée au niveau fédéral à la rédaction du Message FRI 2012, qui a été transmis aux Chambres en décembre. Le Conseil fédéral y reconduit pour l'essentiel les objectifs et les mesures du Message 2008–2011 pour un montant total de 5,185 milliards de francs, soit une progression prévue de 2,7% par rapport à 2011. Le taux de croissance proposé est de 3,5% pour les universités cantonales et de 1,8% pour les EPF. Les travaux auxquels la CUS est associée ont déjà débuté pour la rédaction du Message 2013–2016.

1.5 Subventions fédérales

En 2008, la CRUS s'était engagée à affecter une part déterminée du montant correspondant à l'augmentation des subventions de base 2008–2011 à l'amélioration des conditions d'encadrement dans les sciences humaines et sociales ainsi que dans d'autres domaines où ces conditions s'étaient détériorées. Comme convenu, elle a présenté à la CUS, durant l'année de référence, un rapport intermédiaire sur les mesures prises dans ce contexte. La CUS a approuvé ce rapport en priant la CRUS d'ajouter, dans son rapport final 2012, des informations sur les disciplines concernées par les mesures

d'amélioration des conditions d'encadrement et sur l'évolution des conditions d'encadrement dans ces différentes disciplines.

Pour l'année de versement 2010, la CUS a par ailleurs approuvé un fonds de cohésion correspondant à 1,01% des subventions fédérales de base. De plus, elle a pris acte de la répartition de ces subventions entre les différentes institutions; les subventions de base versées aux universités cantonales en 2010 représentaient un montant total de 537,555 millions de francs, soit une augmentation de 1,76% par rapport à l'année précédente.

1.6 Contributions liées à des projets 2008–2011/12

En 2010, la CUS a pris différentes décisions concernant des projets de coopération et d'innovation:

- Elle a approuvé les contributions 2010 allouées au module 1 (professeures) du projet A-07 «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités».
- Elle a décidé que les fonds mis au concours pour le projet B-02 AAA/SWITCH seraient désormais tous versés à SWITCH et non plus, comme jusqu'alors, aux différentes universités. Cela permettra de simplifier le financement du projet et d'en donner une meilleure vue d'ensemble. La CUS a en outre approuvé le transfert, vers des moyens compétitifs, des

moyens octroyés aux universités qui n'ont pas été utilisés et qui ont été libérés expressément par les universités concernées. Elle a également accepté l'octroi d'un montant total de 287'250 francs pour financer trois «initiatives» lancées dans le cadre du projet AAA/SWITCH.

- Elle a accepté que le plan financier du projet P-o6 «AGROVET-STRICKHOF» soit modifié sans coût supplémentaire.

Pour 2011, les Chambres fédérales ont décidé de réduire les contributions liées à des projets de 2,5%. La CUS a dès lors dû décider de la manière dont elle entendait répercuter cette réduction sur les différents projets. Elle a choisi de ne réduire que les projets qui recevront des moyens supplémentaires pour 2012 (cf. ci-dessous), à l'exception des projets de remaniement et de développement des portefeuilles; en effet, ceux-ci avaient démarré une année après les autres. Pour les projets concernés, cela a signifié un coefficient de réduction de 3,758%.

La CUS avait déjà décidé en 2009 que durant l'année de transition 2012, aucune mise au concours ne serait lancée pour de nouveaux projets de coopération et d'innovation. En lieu et place, les projets en cours avaient la possibilité de demander leur prolongation sans coût supplémentaire. Certains projets pouvaient également déposer une demande de moyens supplémentaires pour 2012. Ces différentes demandes ont été examinées par un groupe de travail ad hoc.

La décision définitive des Chambres fédérales sur le montant des contributions liées à des projets 2012 n'interviendra qu'à la fin 2011. C'est donc sous réserve de cette décision que les demandes précitées ont été acceptées: 14 projets bénéficieront de moyens supplémentaires pour 2012 et 12 seront prolongés sans coût supplémentaire.

1.7 Contributions liées à des projets 2013–2016

Durant l'année de référence, la CUS a également entamé les travaux nécessaires à la procédure d'octroi des contributions liées à des projets 2013–2016. Les premières discussions à ce sujet se sont déroulées au début de l'année; la seconde partie de la Conférence annuelle, qui a eu lieu à St-Gall les 28 et 29 janvier, a en effet été consacrée à cette question. Les résultats de ces discussions, de même que les recommandations formulées dans l'évaluation finale des contributions liées à des projets 2004–2007, ont été pris en compte par la CUS pour élaborer une nouvelle procédure dans les limites autorisées par les bases légales en la matière.

La principale nouveauté de cette procédure réside dans le fait que l'on ne fera plus de distinction entre les projets de catégories A, B, C et P. Une nouvelle catégorie de projets, celle dite des «programmes de la CUS», a en revanche été introduite. Il s'agit de projets portant sur des thèmes définis par la CUS, que celle-ci entend soutenir de sa propre initiative

parce qu'elle les considère comme importants du point de vue de la politique des hautes écoles; ces programmes ne sont donc pas mis au concours. Quant aux projets de coopération et d'innovation (PCI), ils existeront toujours et comprendront désormais les trois catégories suivantes: les centres de compétence d'importance nationale ou régionale, le développement des profils et la répartition des tâches entre les hautes écoles ainsi que les projets de prestations de services pour les hautes écoles; ils seront mis au concours au printemps 2011.

A la fin de l'année, la CUS a fixé les thèmes qui seront soutenus à titre de programmes de la CUS durant la période 2013–2016; il s'agit des thèmes suivants:

- programmes doctoraux
- accès à l'information scientifique
- mesure des performances de la recherche
- égalité des chances entre femmes et hommes dans les universités
- SystemsX.ch
- NanoTera.ch
- développement durable dans l'enseignement et la recherche des universités
- Swiss Public Administration Network SPAN
- Swiss School of Public Health SSPH+

Sur le plan financier, la CUS a demandé à la Confédération un montant total de 195 millions de francs pour les contributions liées à des projets 2013–2016.

1.8 Accréditation et assurance qualité

Pour un cas d'accréditation assortie de conditions, l'examen de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) a abouti à un résultat positif. En outre, deux demandes d'accréditation qui avaient été suspendues ont été retirées.

L'année dernière, un recours à l'autorité de surveillance avait été déposé contre l'OAQ dans le cadre d'une procédure d'examen préalable basée sur l'art. 16 des Directives pour l'accréditation; ce recours s'est avéré infondé.

Un recours interjeté contre une décision de la CUS datant de 2008 est encore pendant devant l'instance d'arbitrage.

En sa qualité d'organe scientifique de la CUS pour les questions d'accréditation et d'assurance qualité, l'OAQ lui a fait part de son concept relatif au contrôle du respect de l'obligation de communiquer toute modification fondamentale touchant les institutions accréditées ou leurs filières d'études (art. 31 des Directives pour l'accréditation). Pour les accréditations sans condition, l'OAQ renonce à un contrôle sporadique, sauf s'il existe des indices de changements substantiels. En revanche, l'OAQ procède à un contrôle approfondi si les responsables de l'institution ou d'autres sources annoncent de tels changements de leur propre initiative

ou s'il constate lui-même, lors de ses vérifications annuelles des sites internet des institutions accréditées et/ou de leurs filières d'études, que des modifications fondamentales sont survenues.

Selon l'art. 23 de la loi sur les professions médicales (LPMéd), toute filière d'études menant à l'obtention d'un diplôme fédéral doit être accréditée aussi bien selon la loi sur l'aide aux universités (LAU) que selon la LPMéd. Les documents nécessaires à cette fin ont été élaborés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et par l'OAQ. Pour les filières d'études en médecine humaine et en médecine dentaire, les dispositions nécessaires avaient déjà été prises à la fin 2009. Durant l'année de référence, ce sont les documents portant sur les domaines de la médecine vétérinaire, de la pharmacie et de la chiropratique qui ont été achevés, avec l'accord du Secrétariat général de la CUS; des règles de communication communes ont par ailleurs été mises au point. Toutes les informations à ce sujet sont publiées sur le site internet de l'OFSP. Les premières décisions relatives à l'accréditation de filières d'études selon la LAU et la LPMéd sont attendues pour 2011.

Le 1^{er} mai, Monsieur Christoph Grolimund est entré en fonction en tant que directeur de l'OAQ.

1.9 Médecine humaine, manque de médecins et capacités de formation

Les études de médecine humaine ont pour particularités d'être longues, coûteuses et de connaître le *numerus clausus*. Ces dernières années, la question des capacités d'études en médecine humaine s'est posée de manière récurrente à la CUS en raison du manque de relève locale qui commence à se faire jour dans plusieurs domaines, de l'intérêt croissant pour cette formation, dont l'accès est limité en Suisse alémanique par un test d'aptitudes très sélectif, et de l'augmentation du nombre des médecins étrangers pratiquant en Suisse.

La CUS a chargé son Secrétariat général de conduire des entretiens avec des spécialistes de ce domaine afin de mieux cerner, du point de vue de la politique de la formation, les défis à venir dans le domaine de la formation universitaire médicale (organisation des études, choix des spécialités, *skill mix*, etc.). Les premiers résultats de cette étude sont attendus pour la mi-2011.

Ces réflexions rejoignent en partie celles conduites au sein de la Plateforme de réflexion et de dialogue «Avenir de la formation médicale» lancée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Réunissant seize organisations actives dans les domaines de la santé et de la formation, dont la CUS, cette Plateforme cherche à apporter des solutions concrètes sur des thèmes tels que la coordination entre formations universitaires et postgrade ou le financement de la formation postgrade.

1.10 Procédures d'admission aux études de médecine 2010

Au vu du grand nombre d'inscriptions parvenues à la CRUS, la CUS a été amenée, une fois de plus, à recommander de limiter, pour l'année académique 2010/11, l'accès aux études de médecine humaine, dentaire, vétérinaire et de chiropractie dans les Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich. Le test d'aptitudes pour les études de médecine en Suisse (AMS) visant à sélectionner les candidats a eu lieu le 9 juillet sur dix sites et en trois langues. Pour la première fois, les étudiants désirant débiter leurs études à la Faculté de médecine de l'Université de Genève ont également passé ce test, sans que ce dernier ait une valeur sélective.

A la mi-février, 2'651 candidats aux études de médecine humaine et de chiropractie s'étaient annoncés auprès de la CRUS pour un total de 653 places disponibles dans les universités des quatre cantons avec numerus clausus. Finalement, 2'016 se sont présentés au test d'aptitudes (dont 47 pour la chiropractie). 432 personnes souhaitaient étudier la médecine vétérinaire aux Universités de Berne et Zurich, qui disposaient de 150 places d'études. 342 ont passé le test d'aptitudes. Enfin, 142 places d'études en médecine dentaire étaient convoitées par 315 candidats. 220 ont passé le test en juillet.

A l'issue de ce test, la CRUS a attribué une place d'études pour le semestre d'automne 2010 à 1'109 candidat-e-s, soit 754 en médecine humaine, 165 en médecine dentaire, 174 en médecine vétérinaire et

16 en chiropractie. En tenant compte des personnes qui ont repris leur résultat de 2009, 42% des candidats se sont donc vu attribuer une place d'études (38% en médecine humaine, 64% en médecine dentaire, 49% en médecine vétérinaire et 33% en chiropractie).

Dans le rapport qu'il a publié en décembre, le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de l'Université de Fribourg a indiqué que le test s'était déroulé dans de bonnes conditions et que les résultats de l'évaluation permettaient de conclure que la qualité du test était comparable à celle des années précédentes.

L'enquête relative aux capacités en médecine humaine, dentaire et vétérinaire pour l'année académique 2011–2012 montre une légère augmentation des places au niveau clinique.

1.11 Test d'aptitudes pour les études de médecine en Suisse (AMS)

Au début de l'été 2010, la CUS a reçu une demande d'adaptation des conditions du test AMS aux personnes en situation de handicap. Le Secrétariat général de la CUS a rejeté la demande concrète qui lui était adressée, considérant qu'elle ne pouvait pas être mise en oeuvre. Avec les autres organes compétents en la matière, il a cependant procédé à un examen approfondi de la question soulevée. Ainsi, il a présenté les principales bases légales

concernées et résumé les nombreux entretiens qui ont été menés avec des spécialistes issus de différents domaines. Il a également élaboré une procédure qui tient compte, d'une part, de la spécificité de l'admission (hautement compétitive) aux études de médecine et, d'autre part, des aspirations des candidats handicapés; de plus, cette procédure entend limiter le travail administratif qui peut résulter du traitement de ce genre de demandes.

En automne, une demande a été adressée à la CDIP et à la CUS en vue d'obtenir qu'une partie scientifique portant sur les sciences naturelles et les mathématiques soit ajoutée au test AMS et que sa part représente 40% du test. Cette demande était signée par les cinq représentants des facultés de médecine et des filières d'études médicales au sein du Conseil consultatif AMS (cf. ci-dessous). Comme une telle extension impliquerait de profonds changements pour l'interface entre la maturité et la formation dans les hautes écoles, le Secrétariat général a décidé, de concert avec le Secrétariat général de la CDIP, de soumettre cette demande à l'auteur d'EVAMAR II (évaluation de la réforme de la maturité), le professeur Franz Eberle. La discussion pourra se poursuivre sur cette base en 2011 et une nouvelle procédure sera le cas échéant examinée.

Depuis l'introduction du numerus clausus, il existe un Conseil consultatif AMS qui siège une fois par an à Fribourg. Sa composition et ses tâches sont le résultat d'une évolution historique. Eu égard aux développements actuels, notamment aux différentes demandes d'adaptation du test AMS (cf.

ci-dessus), il est apparu qu'il convenait de mieux définir la composition et les compétences de ce Conseil. Aussi la CUS a-t-elle adopté un Règlement du Conseil consultatif AMS, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

1.12 Comptabilité analytique

Depuis 2007, les données de comptabilité analytique des universités et des EPF sont transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui est chargé de conduire le relevé, de publier les données et de proposer, le cas échéant, des adaptations du Modèle de comptabilité analytique. Ce modèle est basé sur le calcul des coûts complets des universités parmi lesquels figurent les coûts des locaux. Ces coûts doivent être révisés périodiquement. Un groupe de travail s'est réuni afin de mettre à jour, sur la base des valeurs du marché, les anciennes valeurs devenues obsolètes, de mettre au même niveau le taux d'intérêt du capital et le taux de réfection entre HEU et HES et de corriger des différences de coûts par mètre carré entre types de surfaces qui ne reflétaient pas la réalité. Ces modifications ont été approuvées par la CUS et intégrées au Modèle de comptabilité analytique dans sa version 2.4.

Les travaux de l'OFS sont suivis par le Comité de pilotage «Indicateurs de coûts dans les hautes écoles universitaires» où la CUS est représentée et qui s'est réuni à trois reprises durant l'année de référence.

1.13 Les dix ans du processus de Bologne

En 2009, la Déclaration de Bologne a fêté ses 10 ans. Cet anniversaire a été marqué par un mouvement de contestation estudiantine qui a également touché certaines universités suisses. Parmi les problèmes le plus souvent évoqués par les étudiants, on trouvait l'alourdissement des programmes, l'obligation de présence aux cours, des lacunes dans la reconnaissance de la formation suivie et des diplômes, des problèmes d'encadrement et une certaine rigidification du parcours académique.

Démarré en janvier, l'échange de vues entre les membres de la CUS s'est poursuivi en juin avec l'examen du premier rapport intermédiaire sur le Monitoring de Bologne 2008–2011 de la CRUS. Ce rapport donne une analyse très détaillée de l'état d'avancement de la réforme dont il met en évidence les acquis et les domaines où des progrès restent à faire.

Dans leur grande majorité, les étudiants présentent un état d'esprit globalement positif vis-à-vis de leur formation. En comparaison européenne, la Suisse fait bonne figure dans la mise en œuvre de la réforme. Dans certains domaines (convention de perméabilité, durée des études), les auteurs reconnaissent qu'ils manquent de recul pour parvenir à des conclusions probantes. Dans d'autres (mobilité), ce sont les statistiques qui font défaut. En matière de crédits ECTS et d'acquis de formation, des progrès restent encore à faire.

A cette occasion, la CUS n'a fait qu'aborder la question de la transition entre les niveaux bachelor et master, qui sera traitée de manière plus approfondie lors de la Conférence annuelle 2011.

Les rapports sur le Monitoring de Bologne et sur le point de vue des étudiants sont disponibles sur le site web de la Coordination Bologne & ECTS de la CRUS.

1.14 Niveau des taxes d'études

Parti de Zurich au début 2010 avant de s'étendre à d'autres cantons alémaniques, le débat sur l'augmentation des taxes d'études pour les étudiants étrangers a enflammé les esprits. La fixation des taxes d'études étant une prérogative cantonale ou universitaire, la CUS s'est saisie de cette question non pas pour émettre une décision contraignante, mais afin de permettre à ses membres d'échanger leurs points de vue.

Les opposants à une augmentation ont rappelé que le processus de Bologne a fait de la mobilité un de ses principes cardinaux. En outre, la majorité des étudiants étrangers viennent des pays voisins, où les taxes sont de niveau comparable à celles pratiquées en Suisse et où les Suisses sont traités sur un pied d'égalité avec les ressortissants nationaux. Taxer davantage les étudiants étrangers pourrait exposer les étudiants suisses à des mesures de même nature.

Les partisans d'une augmentation ont mis en avant le fait que les hautes écoles suisses sont d'un haut niveau et que cette qualité a un prix. Or, les parents des étudiants étrangers ne paient pas d'impôts dans notre pays et l'argent versé par la Confédération au titre des subventions de base ne couvre pas les coûts engendrés par les étudiants étrangers.

Pour le moment, la CUS n'a pas émis de recommandation sur ce sujet. Elle continue à suivre avec attention les débats en Suisse et à l'étranger, où de nombreux pays adoptent des plans d'austérité qui n'épargnent pas le domaine de la formation supérieure. Quant au niveau suisse, une dégradation marquée des conditions d'études due à une augmentation massive des effectifs pourrait amener la CUS à réexaminer sa position.

1.15 Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)

Comme les partenaires de la Fondation CIUS avaient décidé, à la fin 2009, de résilier l'accord de financement pour le début 2012, l'année de référence a été consacrée, d'une part, à la mise en oeuvre de cette décision et, d'autre part, à la recherche de solutions de remplacement. Les travaux en question ont porté sur les examens d'admission aux universités ainsi que sur les cours de préparation à ces examens.

En ce qui concerne les cours préparatoires, le Conseil de fondation et la direction de l'école ont rédigé une étude de faisabilité concernant les deux variantes envisageables, celle de la «réorganisation» et celle de la «liquidation». La première n'ayant pas pu s'attirer un soutien suffisant de la part d'éventuels nouveaux partenaires, le Conseil de fondation a décidé, en septembre 2010, de liquider la Fondation. Les cours préparatoires de Fribourg s'achèveront donc avec l'année scolaire 2010/2011.

S'agissant des examens d'admission centralisés, qui devraient en principe être maintenus, la CUS avait chargé la CRUS, en automne 2009, d'élaborer un concept en la matière. La CRUS a opté pour une solution prévoyant que la tâche d'organiser ces examens serait confiée à un gymnase de chaque région linguistique de notre pays; elle a en outre mandaté un groupe de travail pour procéder à la suite des opérations.

1.16 Bureau des constructions universitaires (BCU)

Chargé de formuler des propositions à l'intention de la CUS concernant les demandes de subventions fédérales pour les constructions dont le coût total dépasse 10 millions de francs, le Bureau des constructions universitaires a tenu deux séances durant l'année courante.

La CUS a suivi ses recommandations positives concernant:

- la construction de la Maison de la Paix pour l’Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève;
- la restructuration des locaux des bâtiments universitaires d’Uni Bastions et des Philosophes pour les Facultés des lettres et de théologie de l’Université de Genève;
- la transformation et la rénovation des locaux de l’ancienne Ecole de Médecine pour la Faculté des sciences de l’Université de Genève.

Le BCU a pris connaissance des résultats de l’inventaire des surfaces 2008. Il a également approuvé les modifications de son règlement relatives aux frais d’honoraires pour les experts et à l’examen des requêtes en provenance des HES qui lui seront soumises par l’OFFT. Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Depuis août 2010, les membres du BCU disposent d’une page sur le site web de la CUS avec accès réservé où ils peuvent télécharger les documents de séance.

1.17 Elections

BCU

Architecte et responsable du «domaine des constructions hautes écoles et bâtiments de la santé» à l’Office cantonal des constructions du Canton de Zurich, M. Werner Arnold a remplacé M. Markus Weibel en tant que représentant de ce canton au BCU.

M. Markus Weibel occupe désormais le troisième siège d’architecte indépendant et garde la présidence du BCU pour le reste de la période administrative, soit jusqu’en 2011.

Instance d’arbitrage

L’art. 9 de la Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires (Convention de coopération) stipule que certaines décisions de la CUS peuvent faire l’objet d’un recours auprès d’une instance d’arbitrage. En été 2010, les professeurs Jean-Nicolas Druet et Pierre Widmer sont tous deux arrivés au terme de leur second mandat au sein de cette instance. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a alors désigné un nouveau membre en la personne de M. Michel Besson. La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a pour sa part renouvelé le mandat confié au professeur Gustavo Scartazzini. Ces deux membres ont à leur tour choisi

la professeure Regina Kiener comme troisième membre de l'instance. Désormais, l'instance d'arbitrage est donc composée comme suit:

- Michel Besson, dr. iur., LL.M., adjoint de direction à l'Office fédéral de la justice, Berne; professeur de droit constitutionnel suisse à la Formation universitaire à distance, Suisse; chargé de cours en droit public à l'Université de Bâle (proposition DFJP; nouveau)
- Regina Kiener, prof., dr. iur., avocate, professeure ordinaire de droit constitutionnel, de droit administratif et de procédure administrative à l'Université de Zurich (nouvelle)
- Gustavo Scartazzini, prof., dr. iur., avocat, greffier au Tribunal fédéral suisse, Lucerne; professeur titulaire en droit des assurances sociales à l'Université de Bâle (proposition CCDJP; ancien/président)

1.18 Divers

Rapport sur l'éducation en Suisse 2010

Au cours des dernières années, la Confédération et les cantons ont développé plusieurs outils de planification dans le domaine de l'éducation, de la science et de la recherche. Parmi eux, on trouve le monitoring de la formation, dont la rédaction a été confiée au Centre suisse de coordination pour

la recherche en éducation (CSRE). Après un rapport pilote publié en 2006, le CSRE a été mandaté pour l'élaboration du premier rapport ordinaire qui a été rendu public en février 2010. Quelques jours auparavant, la partie consacrée aux hautes écoles universitaires a été présentée dans le cadre de la conférence annuelle de la CUS par le prof. Stefan Wolter, directeur du CSRE.

Ce rapport contient des informations précieuses concernant le contexte démographique, financier et structurel dans lequel évoluent les hautes écoles universitaires suisses. Il juge également la performance du système en se fondant sur les trois critères d'efficacité, d'efficience et d'égalité des chances («equity»). Les résultats et les informations de pilotage ont pour but de soutenir les prises de décision aux niveaux administratif et politique ainsi que d'enrichir le débat public sur le système éducatif suisse. Le prochain rapport sur l'éducation sortira en 2014.

Prise de position relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

En février 2010, la CUS s'est prononcée sur la révision totale de la LERI. Outre des commentaires sur quelques articles, elle a notamment proposé que la LERI prévoie une base légale pour l'encouragement de grands projets de recherche tels que «SystemsX.ch» et «NanoTera.ch». Pour le moment, ces projets sont soutenus par des contributions liées à des pro-

jets de la CUS, alors même que du point de vue de leur contenu, de leur organisation et de leur volume financier, ils en dépassent largement le cadre. Or, la Suisse ne dispose actuellement d'aucun autre outil qui permettrait de soutenir les initiatives de recherche de ce genre. La LERI serait donc l'endroit idéal pour édicter une disposition à ce sujet.

Prise de position sur le PCO 2011/13

En mai 2010, la CUS s'est prononcée sur le programme de consolidation 2011–2013 des finances fédérales (PCO 2011/13), qui prévoyait également des coupures dans le domaine FRI. Tout en comprenant que certaines mesures d'économies pouvaient s'avérer nécessaires, la CUS a souligné que le PCO 2011/13 ne devait pas porter préjudice à la discussion politique sur le financement FRI 2012–2016. Elle s'est en outre déclarée opposée à toute politique du «go-and-stop», arguant qu'une telle forme de financement nuirait à long terme à la compétitivité de l'espace suisse des hautes écoles. Enfin, la CUS caressait un espoir qui s'est aujourd'hui concrétisé: elle espérait que si l'économie se redressait plus rapidement que prévu, la nécessité de consolider les finances fédérales se ferait moins sentir et qu'ainsi, les mesures proposées par le PCO 2011/13 ne devraient pas toutes être appliquées.

2 Publications

- CUS-INFO n° 1–3&4/10 (f, all.)
- Conférence universitaire suisse: rapport annuel 2009 (f, all.)
- Inventaire des surfaces des Universités et des EPF, état au 31.12.2008 (f/all.; publié en 2010 sur Internet à l'adresse http://www.cus.ch/wDeutsch/publikationen/fhb/Flaecheninventar_o8_Versand.pdf)
- Modèle de comptabilité analytique pour les institutions universitaires, version 2.4 du 1^{er} février 2010, remplace la version 2.3 du 1^{er} octobre 2009 (f, all.; publié sur Internet à l'adresse http://www.cus.ch/wFranzoesisch/publikationen/Kostenrechnung/MCA_2.4_f.pdf)

3 Finances

3.1 Comptes annuels 2010

Dépenses CUS	Budget 2010	Dépenses 2010
Dépenses pour le personnel (Salaires, assurances pour le personnel, contributions Publica)	1'190'000.—	1'104'887.21
Dépenses d'exploitation (loyer, matériel, téléphone, électricité, mobilier, installations, TED)	365'000.—	242'681.55
Projets, expertises, conférences, commissions (projets et expertises, séances CUS et conférence annuelle, BCU, autres)	80'000.—	46'725.61
Divers et imprévus	10'000.—	—.—
Provisions	—.—	230'000.00
TOTAL	1'645'000.—	1'624'294.37

Tableau synoptique des dépenses

Doit		Avoir	
Dépenses CUS	1'624'294.37	Participation cantons	800'000.—
		Participation Confédération	800'000.—
		Recettes et remboursements	210'274.80
		Intérêts comptes courants et banque	5'579.60
Contributions pour CIUS	694'297.25	Contributions des cantons pour CIUS	918'325.05
Solde compensatoire financement de projets cantons	226'611.10	Solde compensatoire financement de projets Confédération	—.—
Remboursement Confédération	94'488.36		
Remboursement cantons	94'488.37		
Total Doit	2'734'179.45	Total Avoir	2'734'179.45

3.2 Bilan au 31 décembre 2010

Actif		Passif	
Caisse	670.—	Créditeurs	
Compte CUS UBS	294'814.74	Excédents cantons univ. 2009	174'776.38
Compte CUS Postfinance	60'293.50	Excédent Confédération 2009	174'776.39
Compte CUS Postfinance E-Deposito	211'768.81		
Compte cantons univ. BCBE	349'479.21	Avoir cantons univ. BCBE	350'187.14
Compte CIUS BCBE	308'376.13	Avoir cantons CIUS BCBE	308'572.49
Avoir impôt anticipé	1'980.70		
Actifs transitoires	62'951.66	Passif transitoires / Provisions à court terme	282'022.35
Total Actif	1'290'334.75	Total Passif	1'290'334.75

La valeur d'assurance de l'inventaire se monte à:

- biens meubles 343'300.—
- équipements électroniques 100'000.—

3.3 Budget 2011

Dépenses pour le personnel	1'190'000.—
-----------------------------------	-------------

(Salaires, déductions sociales, contributions Publica)

Dépenses d'exploitation	365'000.—
--------------------------------	-----------

(Loyer, dépenses de secrétariat, mobilier, appareils, TED)

Projets, expertises, conférences, commissions et groupes de travail	80'000.—
--	----------

Divers et imprévus	10'000.—
---------------------------	----------

TOTAL BUDGET	1'645'000.—
---------------------	--------------------

./ Recettes par sous-location et divers	-45'000.—
--	------------------

TOTAL BUDGET 2011	1'600'000.—
--------------------------	--------------------

Contributions Confédération	800'000.—
-----------------------------	-----------

Contributions cantons	800'000.—
-----------------------	-----------

4 Organes et représentations de la CUS

4.1 Membres de la CUS et de ses commissions ainsi que collaboratrices du secrétariat général

Conférence universitaire suisse

Membres:

Bernhard Pulver, conseiller d'Etat, président (BE)
Mauro Dell'Ambrogio, secrétaire d'Etat,
vice-président (SER)
Regine Aeppli, conseillère d'Etat (ZH)
Josef Arnold, conseiller d'Etat (UR)
Charles Beer, conseiller d'Etat (GE)
Isabelle Chassot, conseillère d'Etat (FR)
Christoph Eymann, conseiller d'Etat (BS)
Gabriele Gendotti, conseiller d'Etat (TI)
Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat (NE)
Alex Hürzeler, conseiller d'Etat (AG)
Stefan Kölliker, conseiller d'Etat (SG)
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat (VD)
Fritz Schiesser, président du Conseil des EPF
Anton Schwingruber, conseiller d'Etat (LU)

Hôtes permanents:

Madeleine Salzmann (CDIP)
Urs Wüthrich-Pelloli, conseiller d'Etat (BL)

Membres avec voix consultative:

Antonio Loprieno, recteur (CRUS)
Ursula Renold, directrice (OFFT)
Silvia Studinger (SER)
Martina Weiss, secrétaire générale

Secrétariat général:

Gerda Burkhard
Valérie Clerc
Andrea Stegmann (jusqu'au 30.6.)
Ariane Studer (jusqu'au 30.6.)
Ursula Theiler (dès le 1.8.)

Séances: 28 janvier, 15 avril, 24 juin, 2 décembre

Conférence des chefs de service des affaires universitaires

Membres:

Martina Weiss, présidente
Rolf Bereuter (SG)
Sebastian Brändli (ZH)
Alexander Hofmann (AG)
Peter Horat (UR)
Michael Käppeli (CEPF)
Jakob Locher (BE)
Chantal Ostorero (VD) (dès le 1.6.)
Karin Pauleweit (LU)
Michel Rochat (VD) (jusqu'au 31.5.)
Joakim Rügger (BS)
Sandro Rusconi (TI)
Silvia Studinger (SER)
Barbara Vauthey Widmer (FR)
Ivana Vrbica (GE)
Philippe Willi (NE)

Hôte permanent:

Anja Huovinen (BL)

Secrétariat général:

Gerda Burkhard
Valérie Clerc
Andrea Stegmann (jusqu'au 30.6.)
Ariane Studer (jusqu'au 30.6.)
Ursula Theiler (dès le 1.8.)

Séances: 12 mars, 28 mai, 5 novembre

Bureau des constructions universitaires

Membres:

Markus Weibel, président (jusqu'au 27.1.:
représentant de ZH; dès le 28.1.: architecte
indépendant)
Werner Arnold (ZH, dès le 28.1.)
Philippe Béguelin (OFFT)
Marc-Henri Collomb (TI)
Richard de Senarclens (GE)
Philippe Donner (NE)
Hugo Fuhrer (BE)
Rafaëla Fux (LU)
Roland E. Herzig (OFCL) (dès le 2.12.)
Paul Lagast (FR)
Jean-Pierre Mathez (VD)
Maria Mohl (Conseil des EPF)
Rumjana Ribarov (BS)
Heinrich Rüdlinger (SG)
Andreas Saurer (OFCL) (jusqu'au 1.12.)
Rudolf Trachsel (architecte indépendant)
Werner Vetter (architecte indépendant)
Urs Zemp (SER)

Hôtes:

Nathalie Fragnière (SER)
Karin Gallati Baldy (OFCL)
Martina Weiss (CUS)
Raymond Werlen (CRUS)

Secrétariat général (état au 31.12.2010)

Secrétariat général:

Valérie Clerc (dès le 1.7.)

Ariane Studer (jusqu'au 30.6.)

Séance: 23 mars, 24 août

Martina Weiss, secrétaire générale

Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe (80%)

Gerda Burkhard, collaboratrice scientifique (80%)

Katja Calderaro, secrétariat

Caroline Fischer, secrétariat

Carola Studer, secrétariat (40%)

Ursula Theiler, avocate, collaboratrice scientifique (70%)

Christine Voirol, traductrice (40%)

Instance d'arbitrage selon l'art. 9 de la Convention de coopération

Membres:

Gustavo Scartazzini, professeur, président

Michel Besson (dès le 1.7.)

Jean-Nicolas Druey, professeur (jusqu'au 30.6.)

Regina Kiener, professeure (dès le 1.7.)

Pierre Widmer, professeur (jusqu'au 30.6.)

4.2 Représentations de la CUS dans d'autres organes (état au 31.12.2010)

Comité de pilotage politique «Paysage des hautes écoles»

- Bernhard Pulver, conseiller d'Etat, président de la CUS
- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (hôte)

Groupe de travail Confédération-cantons «Paysage des hautes écoles»

- Bernhard Pulver, conseiller d'Etat, président de la CUS
- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS

Organe de coordination «Paysage des hautes écoles»

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS

Conseil des hautes écoles spécialisées de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (hôte)

Commission de l'accord intercantonal universitaire (AIU) de la CDIP

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (hôte)

Groupe d'experts «Education et science» de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

- Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe de la CUS

Groupe d'accompagnement de l'OFS «Système d'indicateurs des hautes écoles suisses»

- Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe de la CUS

Comité de pilotage de l'OFS «Indicateurs de coûts dans les hautes écoles universitaires»

- Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe de la CUS

Comité de pilotage de l'OFS «Coûts de l'enseignement et de la recherche académiques médicales dans les hôpitaux universitaires»

- Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe de la CUS

Groupe de pilotage de l'OFS «Révision SIUS»

- Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe de la CUS

Groupe d'accompagnement politique des hautes écoles «Adaptation de la statistique des étudiants au système de Bologne»

- Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe de la CUS

Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO)

- Jakob Locher, chef de l'Office de l'enseignement supérieur à la Direction de l'instruction publique du Canton de Berne

Commission interfacultés médicale suisse (CIMS)

- Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe de la CUS

Plateforme «Avenir de la formation médicale» sous l'égide de l'OFSP

- Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe de la CUS

Organe de décision de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) de la CDS

- Dominique Arlettaz, professeur, recteur de l'Université de Lausanne (hôte)

Conseil de fondation AMS du Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de Fribourg

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS
- Valérie Clerc, secrétaire générale adjointe de la CUS (hôte)

Conseil de fondation des cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS) de Fribourg

- Joakim Rügger, chef de la Division des hautes écoles au Département de l'instruction publique du Canton de Bâle-Ville
- Barbara Vauthey Widmer, cheffe du Service des affaires universitaires à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Fribourg

Conseil de fondation SWITCH

- Gerda Burkhard, collaboratrice scientifique à la CUS

Annexe

Contributions liées à des projets 2008–2012

Tableau synoptique des finances

Etat à la fin 2010

Contributions liées à des projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 versé	2011 alloué	2012 décidé*
Projets A	162'122'868	24'710'041	35'432'003	37'938'978	38'275'870	25'765'976
Projets B	63'141'177	7'129'052	18'414'782	12'424'228	13'673'115	11'500'000
Projets C	27'788'661	5'752'466	7'524'577	7'680'287	6'831'331	
Projets P	33'749'346		7'021'889	10'256'357	10'246'796	6'224'304
Mandats	214'500	14'500			100'000	100'000
TOTAL	287'016'552	37'606'059	68'393'251	68'299'850	69'127'112	43'590'280

Catégorie A: projets et programmes d'importance stratégique pour la Confédération

Catégorie B: projets communs associant l'ensemble des universités (à caractère stratégique ou soutenant l'infrastructure ou la gestion)

Catégorie C: projets de coopération associant plusieurs universités (propres à un domaine scientifique ou interdisciplinaires)

Catégorie P: projets pour le remaniement et le développement des portefeuilles

* sous réserve des décisions parlementaires concernant le message FRI 2012.

Liste des projets

Projets d'innovation et de coopération 2008–2012

Projets A

A-01	SystemsX.ch	SystemsX.ch
A-02	NanoTera.ch	NanoTera.ch
A-03	Administration publique	Pôle national en administration publique
A-04	SSPH+	Swiss School of Public Health
A-05	Cinéma	Réseau Cinéma CH
A-06	IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)
A-07	Egalité des chances	Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités
A-08/	Gender Studies	Réseau Etudes Genre CH
A-09		
A-10	Chiropraticiens	Formation de chiropraticiens en Suisse

Projets B

B-01	ProDoc	ProDoc ^{SNF/CRUS} : projet commun du FNS et de la CRUS pour le soutien à la collaboration en matière de formation doctorale
B-02	AAA/SWITCH	AAA/SWITCH, e-Infrastructure for e-Science
B-03	E-lib.ch	E-lib.ch: bibliothèque électronique suisse
B-04	Bologne	Bologne: coordination et instruments
B-05	Performances recherche	Mesurer les performances de la recherche
B-06	Coûts F+R médecine	Coûts de la formation et de la recherche académique médicales dans les hôpitaux universitaires
B-07	Système d'indicateurs	Système d'indicateurs des hautes écoles suisses

Projets d'innovation et de coopération 2008–2012

Projets C

C-01	Architecture	Coopération entre les écoles suisses en architecture
C-02	GeoNova	Geo-Nova
C-05	EduLaP	Educational Landscape Psychology (EduLaP)
C-06	Business Law	Center for Advanced Studies in European, Transnational and International Business Law
C-13	Fundamental Physics	Center for Research and Education in Fundamental Physics
C-15	Particle Physics	Swiss Center of Advanced Studies in Particle Physics in the LHC Era
C-19	Hyper-Swiss-Net	Hyper-Swiss-Net
C-20	BEFRI	Sciences BEFRI
C-29	ZRWP	Centre pour la religion, l'économie et la politique
C-30	MOVE	MOVE (Mobilité vers l'excellence)

Projets P

P-01	BIO BEFRI	BIO BEFRI – Amendement des portefeuilles en biologie Berne-Fribourg
P-02	Centre de droit	Centre de droit des migrations
P-03	Théologie	Partenariat en théologie protestante et sciences des religions des universités du Triangle AZUR
P-04	Plant Science	Swiss Plant Science Web
P-05	HP2C	A Swiss Platform for High-Performance and High Productivity Computing
P-06	AGROVET-STRICKHOF	AGROVET-STRICKHOF – Translational Research Center

Contributions liées à des projets 2008–2012
Tableau synoptique des finances

Projets d'innovation et de coopération 2008–2012
Etat à la fin 2010

Projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 versé	2011 alloué	2012 décidé*
A-01 SystemsX.ch	59'786'300	8'000'000	13'000'000	14'000'000	14'436'300	10'350'000
A-02 NanoTera.ch	24'774'520	3'000'000	5'000'000	6'000'000	5'774'520	5'000'000
A-03 Administration publique	7'684'235	1'000'000	1'500'000	1'750'000	1'684'235	1'750'000
A-04 SSPH+	15'868'470	3'000'000	3'250'000	3'250'000	3'368'470	3'000'000
A-05 Cinéma	6'429'606	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'443'630	485'976
A-06 IHEID	20'000'000	3'670'000	4'540'000	5'500'000	6'290'000	
A-07 Egalité des chances	19'536'107	3'420'041	4'722'003	4'028'978	3'685'085	3'680'000
A-08/ Gender Studies A-09	7'443'630	1'000'000	1'750'000	1'750'000	1'443'630	1'500'000
A-10 Chiropraticiens	600'000	120'000	170'000	160'000	150'000	
TOTAL	162'122'868	24'710'041	35'432'003	37'938'978	38'275'870	25'765'976

* sous réserve des décisions parlementaires concernant le message FRI 2012.

Projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 versé	2011 alloué	2012 décidé*
B-01 ProDoc	37'169'296	2'500'000	12'000'000	6'700'000	8'469'296	7'500'000
B-02 AAA/SWITCH	9'913'566	1'100'000	2'300'000	2'300'000	2'213'566	2'000'000
B-03 E-lib.ch	8'148'443	2'007'177	1'926'657	1'694'228	1'320'381	1'200'000
B-04 Bologne	2'577'452	400'000	600'000	600'000	577'452	400'000
B-05 Performances recherche	4'362'420	841'875	1'158'125	1'000'000	962'420	400'000
B-06 Coûts F+R médecine	450'000	150'000	300'000			
B-07 Système d'indicateurs	520'000	130'000	130'000	130'000	130'000	
TOTAL	63'141'177	7'129'052	18'414'782	12'424'228	13'673'115	11'500'000

* sous réserve des décisions parlementaires concernant le message FRI 2012.

Projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 versé	2011 alloué
C-01 Architecture	2'000'000	300'000	700'000	700'000	300'000
C-02 GeoNova	5'000'000	1'627'000	1'410'000	1'158'000	805'000
C-05 EduLaP	1'800'000	400'000	500'000	500'000	400'000
C-06 Business Law	1'000'000	100'000	300'000	300'000	300'000
C-13 Fundamental Physics	6'036'629	1'009'991	1'702'810	1'658'892	1'664'936
C-15 Particle Physics	2'000'000	300'000	498'000	704'000	498'000
C-19 Hyper-Swiss-Net	1'000'000	100'000	300'000	300'000	300'000
C-20 BEFRI	4'954'000	1'423'000	1'176'000	1'176'000	1'179'000
C-29 ZRWP	2'998'032	392'475	637'767	883'395	1'084'395
C-30 MOVE	1'000'000	100'000	300'000	300'000	300'000
TOTAL	27'788'661	5'752'466	7'524'577	7'680'287	6'831'331

Projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 versé	2011 alloué	2012 décidé *
P-01 BIO BEFRI	2'202'200		857'400	667'400	677'400	
P-02 Centre de droit	3'731'146		584'489	1'181'957	1'205'396	759'304
P-03 Théologie	4'800'000		410'000	2'010'000	1'580'000	800'000
P-04 Plant Science	4'796'000		1'770'000	1'047'000	1'284'000	695'000
P-05 HP2C	14'420'000		3'000'000	4'000'000	4'200'000	3'220'000
P-06 AGROVET- STRICKHOF	3'800'000		400'000	1'350'000	1'300'000	750'000
TOTAL	33'749'346		7'021'889	10'256'357	10'246'796	6'224'304

* sous réserve des décisions parlementaires concernant le message FRI 2012.

Mandats	Total	2008 versé	2009 versé	2010 versé	2011 réservé	2012 réservé
Mandat Evaluation 2004–2007	14'500	14'500				
Mandat Evaluation 2008–2011	200'000				100'000	100'000
TOTAL	214'500	14'500			100'000	100'000